

Envoi : 29/05/2018  
Réception par le Préfet : 29/05/2018  
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-5-5-2

**Séance du vendredi 25 mai 2018**

**AJUSTEMENT DE L'OBJET D'UN PROJET STRUCTURANT  
INSCRIT AU CTV 2014-2019 THUR-DOLLER**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la Décision Modificative n° 2 – Exercice 2013,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative au Budget primitif 2015 – Direction de l'Action Territorialisée,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 13 avril 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accepte, conformément à la demande en ce sens de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en date du 5 mars 2018, porteur du projet, que le projet structurant n° 12-1 « Etude de stratégie économique » inscrit au CTV 2014-2019 Thur Doller soit recentré sur une étude de stratégie économique afférente à la création d'une nouvelle zone d'activités économiques à BURNHAUPT-LE-HAUT (stratégie économique, montage juridique, environnement, urbanisme et aménagements),
- précise que cette modification est sans incidence sur la participation prévisionnelle maximale du Département arrêtée à 5 280 €,
- rappelle que l'engagement de la subvention départementale correspondante devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité